

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 15 janvier 2025

Date de publication précédente: –

No de fiche: 487

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC SD4i RC (Partie B) (BLU)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Revêtement à couche mince renforcé avancé, 100 % solide, pour protéger les structures et les équipements dans les conditions d'immersion extrêmes. À utiliser avec la résine SD4i standard.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Toxicité aiguë, Catégorie 3, H331 (brouillard)

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302

Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314

Lésions oculaires graves, Catégorie, H318

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2, H341

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360D

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 2, H373 (reins, foie, peau, système nerveux)

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H331 H302 H314 H317 H341 H360D H373	Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes (le foie, les reins, la peau, le système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence:	P201 P202 P260 P264 P270 P271 P272 P280 P301/330/331 P303/361/353 P304/340 P305/351/338 P310 P308/313 P363 P405 P501	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	10 - 20	68411-71-2	Acute Tox. 4, H302
Phénol	5 - 15	108-95-2	Acute Tox. 3, H301, H331 (poussières/brouillard) Skin Corr. 1C, H314 (C ≥ 3 %) Muta. 2, H341 STOT RE, H373 (reins, foie, peau, système nerveux)
m-Phénylènebis(méthylamine) (Synonyme: m-Xylène-alpha, alpha'-diamine)	5 - 15	1477-55-0	Acute Tox. 4, H302, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Diéthylènetriamine*	5 - 10	111-40-0	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 4, H302/312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Skin Sens. 1, H317

Alcool benzylique	3 - 7	100-51-6	Acute Tox. 4, H302, H332 Eye Irrit. 2 ^a , H319
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	3 - 7	135108-88-2	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 STOT RE, H373 (orale, reins) Aquatic Chronic 3, H412
N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine	0,5 - 1,5	10563-26-5	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	0,5 - 1,5	90-72-2	Acute Tox. 4, H302/312 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	0,1 - 0,9	1760-24-3	Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 5, H303 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373 (système respiratoire, inhalation)
N-méthyl-2-pyrrolidone	0.1 - 0.4	872-50-4	Flam. Liq. 4, H227 Repr. 1B, H360D Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Autres Ingrédients:

di-isononyl-phtalate

0.1 - 0.4

28553-12-0

Non classé

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

*Ce composant est toxique par inhalation en cas de vaporisation ou de création d'un aérosol/brouillard. Voir la section 11 pour des informations supplémentaires sur la toxicité.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
Contact avec l'épiderme:	Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Consulter un médecin.
Ingestion:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Éviter l'aspiration du vomi. Tourner la tête de la victime sur le côté.
Protection des premiers secours:	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct cause des brûlures de la peau, des yeux, et des membranes muqueuses. Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire. Une exposition répétée et/ou prolongée à de faibles concentrations de vapeurs peut provoquer : des maux de gorge.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, sable sec, chaux pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, aérosol d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune donnée disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: La combustion produit des émanations toxiques. Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone.

Autres dangers: L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Utiliser des équipements de protection individuelle. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenez le versement dans une zone limitée. Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact direct. Ne pas respirer les brouillards. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas entreposer dans des contenants métalliques réactifs. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	SO	SO
Phénol	5 (peau)	SO
m-Phénylenebis(méthylamine)*	0,018 (peau) (Plafond)	SO
Diéthylènetriamine	1 (peau)	4,2
Alcool benzylique	SO	SO
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	SO	SO
N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine	SO	SO
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	SO	SO
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	SO	SO
N-méthyl-2-pyrrolidone**	SO	SO
di-isononyl-phtalate	SO	SO

* Limite d'exposition recommandée (REL) de l'Institut national des États-Unis pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH) : 0,1 mg/m³ (Plafond)

** Limite recommandée par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA): 10 ppm (peau, 8 h)

Valeurs limites biologiques

Phénol:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
Phénol	Urine	Fin de poste	250 mg/g créatinine	ACGIH	Contexte, Non spécifique

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	Fin de poste	100 mg/l	ACGIH	–

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations au-dessous des limites d'exposition. Prévoir des stations de rinçage des yeux et des douches de sécurité facilement accessibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: En cas d'insuffisance de la ventilation, utiliser un masque de protection contre les vapeurs organiques homologué (par ex.: type de filtre EN A-P2). Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Gants de protection: Gants résistants aux produits chimiques (par exemple en caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, néoprène, PVC)

Protection des yeux et du visage: Masque de protection avec lunettes de protection dessous.

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	pH	n'est pas applicable
Couleur	bleu	Viscosité cinématique à 40 °C	9 000 cSt @ 25 °C
Odeur	amine	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	1,04 kg/l
% volatil (par volume)	0%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0%
Point éclair	≥ 100 °C (≥ 212 °F)	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	Coupelle fermée	Propriétés explosives	ne sont pas attendues
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Agents fortement oxydants. Acides minéraux et organiques. Métaux réactifs (par exemple, sodium, calcium, zinc, etc.) Matériaux réactifs aux composés hydroxylés. Le produit corrode lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées. Une réaction avec des peroxydes peut provoquer une décomposition violente du peroxyde pouvant entraîner une explosion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, fragments d'hydrocarbure inflammable et autres émanations toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale:

Nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange = 840,7 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	DL50, rat	200 (CL0) -500 (CL100) mg/kg
Phénol	LDLo pour l'homme	140 mg/kg
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, rat	930 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, rat	1 553 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, rat	1 620 mg/kg
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, rat	300 mg/kg
N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine	DL50, rat	1200 mg/kg
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	DL50, rat	1200 mg/kg

Par voie cutanée:

Peut être nocif par contact cutané. ETA-mélange = 3 019,6 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, lapin	2 673 mg/kg (estimé)
Phénol	DL50, rat	525 mg/kg
m-Phénylenebis(méthylamine)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, lapin	1 045 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine	DL50, lapin	300 mg/kg
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	DL50, rat	1 280 mg/kg

Par inhalation:

Toxique par inhalation (brouillard). ETA-mélange = 0,68mg/l (brouillard); 21,01 mg/l (vapeur).

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 4 h	> 0,07-<0,3 mg/l/4 h (brouillard)
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 4 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Alcool benzylique	CL50, rat	> 4,178 mg/l (brouillard) ≈ 8,8 mg/l (vapeur)
Phénol	CL50, rat	0,5 mg/l (poussières/brouillard, cATpE)
m-Phénylenebis(méthylamine)	CL50, rat	1,34 mg/l (brouillard)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50 Par inhalation, rat	1,49-2,44 mg/l (brouillard)

**Corrosion cutanée/
irritation cutanée:**

Provoque des brûlures.

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	Essai in vitro	Corrosif
m-Phénylenebis(méthylamine)	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Corrosif
Diéthylènetriamine	Irritation de la peau, lapin	Corrosif
Alcool benzylique	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Non irritant
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Irritation de la peau, lapin (OCDE 404)	Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation des yeux	Corrosif
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Irritation des yeux, lapin	Irritation grave

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sensibilisation de la peau, souris (OCDE 429)	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Phénol: test du micronoyau (OCDE 474) souris, mâle et femelle, positif. Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: OCDE 471 (Test d'Ames) 473, négatif. (aberration chromosomique). m-Phénylenebis(méthylamine) Diéthylènetriamine, Alcool benzylique, N-méthyl-2-pyrrolidone: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Diéthylènetriamine: cette substance était non mutagène par l'analyse bactériologique et par l'analyse en culture de cellules de mammifères.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérogène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

Des études sur animaux ont indiqué que la N-méthyl-2-pyrrolidone affecte la reproduction et est tératogène. Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Alcool benzylique, N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Diéthylènetriamine: ne devrait pas causer de toxicité; effets sur ou via l'allaitement: manque de données.

STOT - exposition unique:

Alcool benzylique, N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Diéthylènetriamine: peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée:

Phénol: risque présumé d'effets graves pour le système nerveux, le foie, les reins et la peau à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Diéthylènetriamine, Alcool benzylique, N,N'-Bis(3-aminopropyl)éthylènediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Alcool benzylique: 96 h CL50 (poisson) 10 mg/l; 72 h CI50 (algues) 700 mg/l. Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: 48 h CE50 (daphnie) = 15,4 mg/l. m-Phénylenebis(méthylamine): CE50 72 h (algues): 12 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Alcool benzylique: biodégradation relativement rapide prévue. m-Phénylenebis(méthylamine), biodégradation, OECD 301B (28 jours): 49%, ce produit n'est pas facilement biodégradable. Diéthylènetriamine: une résistance à la biodégradation est prévue. N-méthyl-2-pyrrolidone: facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné: pas de bioaccumulation. m-Phénylenebis(méthylamine): faible risque de bioaccumulation (BCF < 100). Diéthylènetriamine: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable (log Ko/e: -2,13). Alcool benzylique: faible risque de bioaccumulation. N-méthyl-2-pyrrolidone: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants (log Ko/e < 1).

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). m-Phénylènebis(méthylamine), log Ko/e (QSAR): 3,11. Diéthylènetriamine: une très forte mobilité dans les sols est prévue. N-méthyl-2-pyrrolidone: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN2735

TMD: UN2735

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) / 2,2'-IMINODIETHYLAMINE)

TMD: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE) / 2,2'-IMINODIETHYLAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: II

TMD: II

14.5. Dangers pour l'environnement

POLLUANT MARIN

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS F-A, S-B, GROUPE DE SÉPARATION DES MATIÈRES DU CODE IMDG 18-ALCALIS

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DMEQ: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302, H331	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Muta. 2, H341	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360D	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes:

H301: Toxique en cas d'ingestion.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H311: Toxique par contact cutané.
 H312: Nocif par contact cutané.
 H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330: Mortel par inhalation.
 H331: Toxique par inhalation.
 H332: Nocif par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun**Date de révision:** 15 janvier 2025**Changements apportés à la** Première édition.**FDS dans cette révision:**

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.